

**REQUEST FOR PROPOSAL /
DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO /
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Epost: Please forward an e-mail to:
tpsgc.dgareceptiondessoumissions
abbdreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
in order to inform the Bid Receiving Unit of your
interest in bidding via Epost.
Connexion postal: Veuillez envoyer un courriel à
l'adresse courriel suivante :
TPSGC.DGAreceptiondessoumissionsABBidReceiv
ng.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca
pour informer l'Unité de réception des
soumissions de votre intérêt à soumissionner via
Connexion postal

Or By/Ou par Fax To/A: (819) 997-9776

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen
in right of Canada, in accordance with the terms
and conditions set out herein, referred to herein
or attached hereto, the goods and services listed
herein and on any attached sheets at the price(s)
set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa
Majesté la Reine du chef du Canada, aux
conditions énoncées ou incluses par référence
dans la présente et aux annexes ci-jointes, les
biens et services énumérés ici et sur toute feuille
ci-annexée, au(x) prix indique(s).

**Solicitation Closes /
L'invitation prend fin:**

At / à : 14:00 (EST)/heure normale de
L'est

On / le : 18 November/18 novembre 2020

Title / Titre: Selective Availability Anti-spoofing Module (SAASM) GPS/Module anti-spoofing a disponibilite selective (MASDS)	Solicitation No / No de l'invitation: W8485-216235/A
Date of Solicitation / Date de l'invitation: 5 November 2020/5 novembre 2020	Amendment No. - N° modif. 001
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à: National Defence Headquarters 101 Colonel By Drive Ottawa, On K1A 0K2 Attn: Patrick Dallaire, DAP 7-2-4	
Telephone No. / N° de téléphone: 819-939-4915	FAX No / No de fax: 819-939-4859
Destination: 25 CFSD Montreal 6363 Notre Dame St E Montreal, QC H1N 1V9	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente

Delivery required / Livraison exigée:	Delivery offered / Livraison proposée:
Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur:	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie):	
Name / Nom: _____	Title / Titre: _____
Signature: _____	Date: _____

Amendement No 001 est proposé pour modifier les clauses suivantes et pour répondre au question des soumissionnaires

1. Au Paragraphe 3.1.1 Prix

Supprimer:

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens;

les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) à la destination des biens indiquée dans l'annexe A, Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Et remplacer par :

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) à la destination des biens indiquée dans l'annexe A, Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément

2. Au Paragraphe 4.1.2 Evaluation Financiere

Supprimer

Le prix de la soumission doit être indiqué en dollars canadiens, rendu droits acquittés à destination, Incoterms 2010, taxes d'accise et droits de douane canadiens inclus, le cas échéant, et taxes applicables en sus.

Et remplacer par :

1. Le prix de la soumission sera évalué comme suit :
 - a. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
 - b. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à

une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
4. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

3. At Paragraphe 6.6.1 Base de Payment

Supprimer:

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser un prix ferme en dollars canadiens de _____ \$ (insérer au moment de l'attribution du contrat) conformément à l'annexe A. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ceux-ci n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Et remplacer par:

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser un prix ferme de _____ \$ (insérer au moment de l'attribution du contrat) conformément à l'annexe A. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ceux-ci n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4. Ajouter la clause contractuelle suivante:

Paragraphe 6.6.4 Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

Sauf indication contraire dans le contrat, le prix ne comprend aucune taxe fédérale d'accise, taxe locale ou d'état, de vente ou d'utilisation, aucune autre taxe de nature semblable, ni autre taxe canadienne, quelle qu'elle soit. Le prix comprend toutefois toutes les autres taxes. Si les travaux sont normalement assujettis à la taxe fédérale d'accise, le Canada fournira à l'entrepreneur, sur demande, un certificat d'exemption de ladite taxe fédérale d'accise sous la forme prescrite par les règlements fédéraux.

Le Canada fournira à l'entrepreneur les preuves d'exportation qui peuvent être demandées par les autorités fiscales. Si le Canada omettait de le faire, et qu'en conséquence l'entrepreneur doit payer la taxe fédérale d'accise, le Canada remboursera l'entrepreneur si l'entrepreneur prend

les mesures que le Canada peut exiger pour recouvrer tout paiement effectué par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit rembourser au Canada tout montant ainsi recouvré.

Question de soumissionnaire:

Q1: Pourriez-vous clarifier quels articles demandés dans la demande de soumissions nécessitent une certification des marchandises contrôlées.

R1: les articles 1, 2 et 3 sont assujettis à une certification de marchandise contrôlée

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes